

Prolonger ou renouveler une mission de portage salarial

Anticiper, ajuster le TJM et le périmètre, respecter le cadre légal

Une prolongation bien préparée **protège la continuité du projet**, garde les compétences dans votre équipe et évite une rupture en fin de mission. Voici les étapes et les réflexes à adopter.

1. Anticiper : la frise du calendrier

J-90

Faire le point sur l'avancement du projet et le besoin restant

J-60

Échange tripartite : entreprise, consultant, Kaiporting

J-45

Valider le nouveau périmètre et le TJM

J-30

Signer l'avenant ou le nouveau bon de commande

Les bonnes questions à se poser

- ☐ Les objectifs initiaux de la mission sont-ils atteints ?
- ☐ Le besoin est-il toujours ponctuel et lié à une expertise précise ?
- ☐ Le consultant est-il disponible et intéressé ?
- ☐ Le budget est-il validé en interne ?
- ☐ Faut-il renouveler à l'identique ou faire évoluer la mission ?

2. Ajuster le TJM et le périmètre



Ajuster le TJM

- Tenir compte de la montée en compétences et des responsabilités ajoutées
- Comparer avec les prix du marché pour ce profil IT
- Anticiper l'inflation et la revalorisation annuelle
- Formaliser toute révision **par écrit dans l'avenant**



Redéfinir le périmètre

- Mettre à jour les livrables attendus
- Préciser la durée, le rythme (temps plein / partiel) et le lieu (site / télétravail)
- Vérifier que la mission reste une prestation d'expertise, **sans lien de subordination**
- Mettre à jour les critères d'évaluation



Renouvellement ou nouvelle mission ?

Renouvellement	Nouvelle mission
OBJET Même objet	OBJET Objet différent
EXPERTISE Même expertise	EXPERTISE Compétences différentes
CONTRAT Avenant au contrat existant	CONTRAT Nouveau contrat commercial



LE CONSEIL KAIPORTING

Associez Kaiporting dès J-60 : nous vous aidons à sécuriser le contrat et les conditions financières.

3. Respecter le cadre légal et passer à l'action

Les limites de durée à connaître

36 mois

Durée maximale d'une prestation de portage chez une même entreprise cliente (**art. L1254-4 du Code du travail**)

18 mois

Durée maximale du CDD de portage, renouvellements compris

2

Nombre maximal de renouvellements d'un CDD de portage

Points de vigilance

- ☐ Calculer la durée totale déjà faite par le consultant chez vous
- ☐ Vérifier que le besoin reste ponctuel ou lié à une expertise que vous n'avez pas en interne
- ☐ Mettre à jour l'attestation de vigilance URSSAF (tous les 6 mois)
- ☐ Garder l'autonomie du consultant dans l'organisation de son travail



Votre plan d'action prolongation

- 1 Évaluer la mission en cours
- 2 Organiser l'échange tripartite
- 3 Négocier le TJM et le périmètre
- 4 Vérifier la conformité (durées, vigilance)
- 5 **Signer l'avenant** avant la date de fin

Besoin d'accompagnement pour prolonger une mission ?

Parlez-en à un conseiller Kaiporting

01 87 66 75 64 · contact@kaiporting.com

Prendre rendez-vous